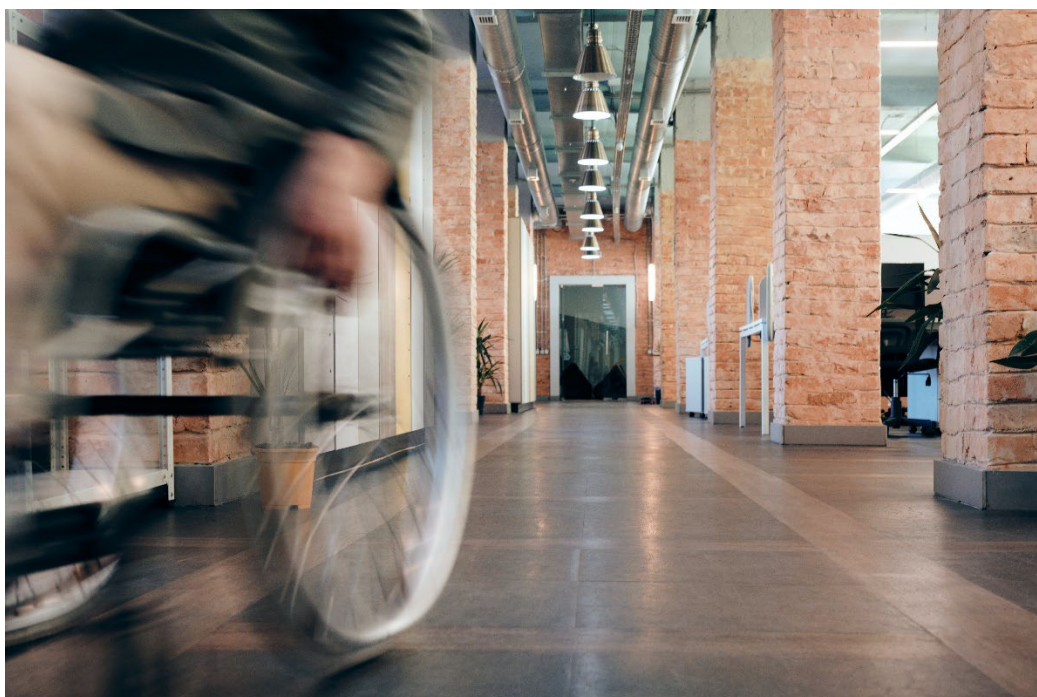




Sensibiliser au handicap plutôt qu'au validisme : un manque de courage ?

Manon Cools

Analyse Esenca 2023



Crédit photo : www.pexels.be

Éditrice responsable : Ouiam MESSAOUDI

Siège social : rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Accès public : place Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles • **Contact Center** : 02 515 19 19

Numéro d'entreprise : 0416 539 873 • **RPM** : Bruxelles • **IBAN** : BE81 8778 0287 0124

Tél : 02 515 02 65 • esenca@solidaris.be • www.esenca.be



Avec le soutien de :



Introduction

La sensibilisation est un maillon indispensable de transformation de la société. En effet, comment défendre un droit qu'on ignore ? Comment dénoncer une situation dont nous ne percevons pas toujours les enjeux ? Comment penser son approche à l'autre sans le connaître ? Comment vivre dans une société complexe de manière éclairée sans avoir les moyens de la comprendre et la découvrir ? Ces questions et les réponses à y apporter sont fondamentales, car elles façonnent notre manière de voir le monde, la population, les enjeux qui traversent nos réalités de vie, mais aussi le regard que nous posons sur celles-ci. Ainsi, la sensibilisation répond à un enjeu de société majeur : faire découvrir, mettre en réflexion, alimenter une pensée critique, nuancée, donner des outils, des pistes, des moments, pour penser et agir de manière toujours plus éclairée. La sensibilisation, quel que soit le sujet qu'elle aborde, peut commencer dès le plus jeune âge et prendre des formes très variées.

Notons que la sensibilisation recouvre bien des réalités et une grande multiplicité d'outils, de méthodes et de contextes : elle peut relever de documentaires, productions écrites, témoignages, productions culturelles, échanges formels et informels, etc.¹ Elle peut avoir lieu dans un cadre scolaire, extrascolaire, associatif, informel... et dans des temporalités variables. Nous nous penchons plus spécifiquement dans cette analyse sur le principe de la sensibilisation au handicap en réalisant un focus particulier sur la sensibilisation des adultes, notamment par le biais de mises en situation.

Une sensibilisation, des sensibilisations...

La sensibilisation telle que nous l'aborderons dans nos réflexions est à distinguer du partage de savoirs techniques, scientifiques et académiques. Nous éclairons ci-après notre vision de la sensibilisation avec certains éléments de définition de la sensibilisation dans la littérature (dans le cadre de la protection sociale). Ces éléments nous permettent d'identifier quelques fondamentaux qui nous semblent pertinents dans le cadre de la présente réflexion². Ainsi, la sensibilisation y est notamment définie par le collectif d'autrices et d'auteurs comme « L'ensemble des efforts entrepris de façon délibérée pour atteindre et informer les populations visées et les groupes vulnérables [sur les programmes de protection sociale] et les systèmes de mise en œuvre de manière à ce qu'ils les comprennent, afin **qu'ils soient suffisamment conscients, informés, capables et motivés pour s'engager**. Cette définition évoque aussi la notion **d'approche proactive** en matière de sensibilisation ».

Ces éléments sont corroborés par la définition de la sensibilisation dans le cadre de l'Éducation Permanente, notamment pour les campagnes de sensibilisation et

¹ Nous vous rappelons à ce titre notre page du site internet d'Esenca « Ressources culturelles » qui a pour objectif d'alimenter les réflexions et projets autour du handicap : <https://www.esenca.be/ressources-handicap/>

² Lindert, Kathy, Tina George Karippacheril, Inés Rodríguez Caillava et Kenichi Nishikawa Chávez, éditeurs. 2022. Les systèmes de mise en œuvre de la protection sociale : un manuel de référence. Washington, DC : La banque mondiale. doi : 10.1596/978-1-4648-1861-5. Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3. IGO.

d'informations : « Organisation de campagnes d'information et de communication visant à sensibiliser le grand public, dans le but de faire **évoluer les comportements et les mentalités** sur des enjeux culturels, de **citoyenneté** et de démocratie ou à propos du respect, de la promotion ou du développement des **droits civils et politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux.** »³

Plus spécifiquement, la **sensibilisation dans le secteur du handicap** recouvre de multiples réalités, en fonction du public concerné, des objectifs visés, du temps imparti, des personnes qui pilotent ces sensibilisations, etc. Communément, la sensibilisation passe souvent (mais pas que) par la mise en situation : parcours à réaliser dans une chaise roulante pour identifier les difficultés qui rencontrent les personnes en chaise dans l'espace public, avoir les yeux bandés et tenter de se repérer dans l'espace, porter une combinaison lestée, marcher avec une prothèse, être temporairement privés de certains sens, etc. Les mises en situation de ce type ont pour objectif de faire comprendre la réalité de l'autre afin d'engager un processus de sensibilisation. Nous y reviendrons.

Enfin, dans **notre pratique**, en qualité d'association active dans le secteur du handicap et qui défend les droits des personnes en situation de handicap, de maladie grave, chronique et invalidante, nous observons aussi des ambivalences. Par exemple, nous avons un module de sensibilisation historique ; « Mon ami marche en fauteuil roulant ». Sur le terrain, il est encore parfois utilisé, souvent de manière adaptée et actualisée. Nous savons que cette sensibilisation devrait être revue, notamment au vu de l'évolution des besoins en sensibilisation, mais aussi du regard porté sur le handicap par la société. Pourtant, nous le verrons dans cette analyse, il n'existe sans doute pas une seule bonne façon d'aborder la sensibilisation.

Sensibiliser au validisme, une décision politique engagée

À la lecture de différentes interventions ces dernières années, notamment par les militantes et militants dont nous reprenons certains propos dans cette analyse, nous sommes amenés à nous questionner : à quoi sensibilise-t-on, au juste ?

Elena Chamorro, militante au CHLEE – Collectif Lutte et Handicaps pour l'Égalité et l'Émancipation⁴, évoque dans son intervention lors d'une journée d'étude⁵ son parcours de rééducation : « Il est proposé aux patients en rééducation d'aller témoigner de leur vécu de primo-handicapés auprès de collégiens ou d'automobilistes ayant enfreint le code de la circulation, l'idée étant d'alerter sur les conséquences insoupçonnées des comportements à risque sur la route. ». « Outre le fait que d'un point de vue éthique, **l'instrumentalisation du**

³ Décret du 17 juillet 2003, modifié le 14 novembre 2018, relatif au développement de l'action d'éducation permanente dans le champ de la vie associative.

⁴ Pour en savoir plus sur le CHLEE : <https://clhee.org/>

⁵ Intervention d'Elena Chamorro, membre du CLHEE, à la Journée d'étude du 28 avril 2017 « Potentialités des Corps handicapés » – ENS de Lyon. Re transcription disponible ici : <https://clhee.org/2017/05/28/du-corps-avec-handicap-a-lactivisme/>

vécu de personnes fragilisées par un traumatisme récent dans un but prétendument altruiste me semble contestable, nous voyons que ce qui est à l'œuvre ici est l'exposition, la **monstration du corps handicapé**, du corps réduit à son aspect lésionnel, qui est donné à voir sur le seul aspect perte, incapacité, contrainte et comparé dans une vision strictement médicale au corps valide considéré, lui, capable et sans contrainte. Un discours donc, **dévalorisant** du corps handicapé qui s'inscrit dans une pensée binaire. ». Ce qu'Elena Chamorro évoque est une tension réelle du secteur : le handicap y est encore la plupart du temps présenté comme un manque, une **perte de capacités**. Cette vision, renforcée par l'évaluation médicale du handicap qui se base précisément sur ces manquements du corps, ne permet pas se concentrer sur ce que la personne en situation de handicap sait faire, pourrait faire, va et veut faire. Cela ne donne que très peu de place à ses aspirations, ambitions, besoins, envies, notamment sans aucun rapport avec son handicap ou son état de santé. Ce postulat entretient une vision validiste du handicap, c'est-à-dire une vision qui consiste à regarder et penser le monde comme étant fait par et pour des personnes dites valides.

Ce que des sensibilisations comme évoquées par cette militante ne permettent pas, c'est donc **d'aborder le handicap de façon politique** : « Il s'instaure ainsi, dans ces rencontres, un dialogue de corps valide « déchu » à corps handicapé potentiel où la nostalgie, parfois la culpabilité des uns vont rencontrer la peur, le voyeurisme et l'apitoiement des autres. Parfois, des ateliers sont réalisés par des personnes ayant un peu plus de vécu sur le handicap. Tout comme dans certains spots publicitaires de la sécurité routière, les récits s'appuient sur des vécus avec un handicap, mais ne portent pas un discours politisé sur celui-ci. Les difficultés sociales liées au handicap sont mises sur le compte du handicap lui-même, présenté par ailleurs comme intrinsèquement dramatique. **L'empêchement était tantôt le fait d'une personne, de plusieurs, d'un règlement, mais le plus souvent d'un système...** » complète d'ailleurs en ce sens Elena Chamorro.

Élisa Rojas, avocat et militante pour les droits des personnes handicapées, abonde également dans ce sens : « On présente trop souvent le handicap et les personnes handicapées sous le prisme du parcours et de la difficulté individuelle, avec des sujets très illustratifs, et malheureusement, ça nuit aux personnes handicapées et à la compréhension de leurs difficultés. **C'est un problème qui est collectif, social, politique, où il y a des questions de domination, de rapports de pouvoir.** »⁶

Cette réflexion résonne en nous avec un constat de terrain majeur. En termes de militance dans le secteur du handicap, nous devons encore trop souvent militer sur le seul principe de **penser au handicap dans les politiques publiques, de penser le handicap et la maladie comme étant des composantes fondamentales de la société et de la population**. Notons que de réelles avancées sont à souligner ces dernières années, comme l'instauration de l'article

⁶ Elisa Rojas : l'avocate en fauteuil roulant qui ne désarme pas (2023). L'invité de 9h10, France Inter. <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-invite-de-9h10/le-7-9h30-l-interview-de-9h10-du-mardi-25-avril-2023-1107001> , consulté le 20/11/2023

22ter dans la constitution⁷ ou encore l'émergence du Handistreaming⁸. En matière de lutte contre les oppressions, la défense des personnes minorisées, etc., on ne peut que déplorer ce train de retard. Aujourd'hui, nos combats quotidiens sont de l'ordre du respect des **droits fondamentaux des personnes en situation de handicap**. Une société est validiste quand elle n'offre pas une place, dès la crèche et pendant l'ensemble du parcours scolaire, à chaque enfant en situation de handicap, ne garantit pas l'accès à l'espace public, à une vie professionnelle et familiale choisie, à un logement décent, des allocations en adéquation avec les besoins rencontrés, à une égalité de traitement et un plein accès à des droits effectifs pour l'ensemble de la population. À ce titre, sensibiliser au validisme plutôt qu'au handicap prend tout son sens.

Les mises en situation ; focus sur les personnalités politiques et le personnel encadrant

Les mises en situation évoquées plus haut représentent encore trop souvent, un passage obligé pour parler du handicap, mais ont la difficulté d'être des expériences qui peuvent être mal vécues par les personnes en situation de handicap elles-mêmes. En effet, leur réalité de vie n'est pas un jeu, auquel on peut se prêter quelques instants, depuis un corps valide. Cette mise en situation ne permettra pas de comprendre pleinement les difficultés rencontrées par les personnes concernées et surtout, elles pointeront le corps comme élément central de la sensibilisation, plutôt que l'environnement dans lequel le corps évolue. À ce titre, nous considérons que les mises en situation sont des sensibilisations au handicap dans son modèle médical, mais certainement pas social.

- **La question des mises en situation des personnalités politiques**

« Si je parle de sensibilisations au validisme c'est en somme parce que sensibiliser au validisme, qui est l'oppression subie en raison du handicap, doit être réellement l'objectif (qui peut être aussi raté, certes). Il ne viendrait à l'esprit de personne de proposer des sensibilisations à l'homosexualité plutôt qu'à l'homophobie ni de proposer à une femme hétérosexuelle d'embrasser une autre femme pour la sensibiliser à l'homosexualité. En matière de handicap, on en est là. »⁹

Ce témoignage résonne assez fort avec la vision validiste du handicap précédemment évoquée. Dans notre pratique associative quotidienne, nous remarquons qu'il faut souvent attendre qu'une ou un ministre soit directement concerné par le handicap pour s'y intéresser réellement dans le cadre de ses missions publiques. Lors de diverses journées, les mises en situation sont en effet souvent utilisées et sont le prétexte à une **réelle mise en scène qui est**

⁷ Esenca. Paulus Maï (2022). « L'article 22ter de la Constitution : entre espoir et zones d'ombre. » <https://www.esenca.be/analyse-22-article22ter-de-la-constitution/>, consulté le 20/11/2023

⁸ Esenca. Paulus Maï (2022). « Le Handistreaming, une solution miracle pour des politiques inclusives ? » <https://www.esenca.be/etude-2022-handistreaming/>, consulté le 20/11/2023

⁹ Elena Chamorro, membre du CLHEE, à la Journée d'étude du 28 avril 2017 « Potentialités des Corps handicapés » – ENS de Lyon. Retranscription disponible ici : <https://clhee.org/2017/05/28/du-corps-avec-handicap-a-lactivisme/>

alléchante sur le plan médiatique et qui provoque un sentiment de proximité et d'empathie avec le problème dénoncé. Nous ne pouvons qu'éprouver un certain malaise en croisant un témoignage comme celui d'Elena Chamorro et ces « passages obligés » pour faire avancer les politiques publiques. C'est bien ici qu'il nous faudra ne pas être manichéens : se passer complètement des mises en situation risquerait de mettre en péril l'intérêt médiatique et donc politique du handicap ? Devons-nous nous inscrire fondamentalement en faux de cette pratique, ou accepter de parfois composer avec, afin d'atteindre nos objectifs ? Ces questions doivent s'inscrire dans une démarche à la fois politique et anti-validiste.

- **La question des mises en situation du personnel encadrant**

Pendant, il n'est pas pertinent, selon nous et à ce stade, de condamner formellement les mises en situation. En effet, sensibiliser au modèle médical du handicap reste nécessaire, voire indispensable, dans certains cas. Évoquons à ce titre des sensibilisations et des formations de personnel encadrant dans des milieux d'accueil, médicalisés ou non, par exemple. Nous privilégions donc, dans le cadre d'une prise en charge ou d'un accompagnement, le principe de **multiplication des angles de sensibilisation**. Ainsi, pour reprendre l'exemple de personnel de santé, d'accompagnement, d'encadrement ou d'animation, il conviendrait de compléter des mises en situation à d'autres sensibilisations. Ces sensibilisations reviendraient sur les principes de discriminations, donneraient lieu à des temps de parole et d'échanges autour de préjugés, de stéréotypes, d'exemples rencontrés dans la pratique personnelle et professionnelle. Un module de formation peut être spécifiquement dédié à la question du validisme intégré de notre société ; il permettra alors d'avoir une vision à la fois médicale et sociale du handicap et de la maladie. Ces visions seront complémentaires et peuvent s'enrichir, car elles garantiraient le respect des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap et un accompagnement de qualité.

Conclusion

Dans le cadre de la réflexion autour des sensibilisations dans notre secteur, nous comprenons donc que plusieurs modèles sont amenés à coexister. Nous proposons de (re)penser les sensibilisations au travers d'au moins quatre éléments :

Le premier élément, c'est celui de **notre point de vue, qui est par nature situé**. Ainsi, une sensibilisation ne sera pas menée avec les mêmes objectifs et de la même manière si elle est réalisée par une association dite généraliste, par une association de défense des personnes en situation de handicap, par un collectif, par des personnes en situation de handicap elles-mêmes, par le corps enseignant, des éducatrices, éducateurs, etc. Ce point de vue peut parfois être spécifique (un focus sur un type de handicap en particulier, une minorité, etc.) et politisé ou non, ce qui aura un impact considérable sur la manière de penser la sensibilisation et les objectifs encourus.

Le deuxième élément, c'est celui du principe « **Rien sur nous sans nous** » qui défend le droit à l'autoreprésentation des personnes concernées. À ce titre par exemple, les mises en situation pourraient changer de paradigme : pourquoi ne pas accompagner une personne en situation

de handicap et ayant des problèmes de mobilité dans l'espace public pour observer les difficultés qu'elle rencontre, plutôt que de vouloir « mimer » cela par soi-même ? Les effets observés seraient d'autant plus révélateurs et inviteront à une réflexion plus nuancée. Alors, les associations peuvent jouer le rôle de support, notamment quand les personnes concernées ne souhaitent ou ne peuvent pas prendre part à des sensibilisations, quand des moyens logistiques ou humains plus importants doivent être déployés. Alors, l'expertise d'une association et son ancrage politique se révèlent complémentaires à la sensibilisation par une personne concernée.

Le troisième élément, c'est celui du **public** auquel on s'adresse. Cette analyse a exploré la sensibilisation principalement sur deux publics : les personnalités politiques et le personnel encadrant. La sensibilisation doit être pensée et menée différemment en fonction de l'âge des groupes, de leur degré de connaissance du handicap et de la maladie, de leur situation sociale, économique, scolaire, etc. Les objectifs d'une sensibilisation, notamment en fonction du public, seront variables et une sensibilisation n'est pas, par essence, duplicable à tous les cas de figure.

Le quatrième élément, c'est celui du **temps** accordé à la sensibilisation : elle poursuit des objectifs différents avec des moyens différents en fonction du temps disponible : une heure ? deux heures ? un cycle espacé dans le temps ? Une sensibilisation continue, qui permet d'approfondir des courants, des perceptions, d'étudier les politiques menées, de découvrir des ressources culturelles ? Ces données vont considérablement influencer l'angle choisi, les priorités, les objectifs réalistes attendus, etc.

Ainsi, la question de la sensibilisation au handicap ou au validisme ne peut pas être tranchée de façon unilatérale. Pourtant, ce qui nous semble essentiel à ce stade, c'est d'enrichir les sensibilisations au handicap avec des concepts comme le validisme. Ainsi, la responsabilité collective, mais aussi politique de l'inclusion de l'ensemble de la population peut être explorée. Les responsabilités sont alors discutées et la vision du handicap peut alors dépasser ce fameux modèle médical qui, lui, manque bel et bien de courage politique.

« J'ai mis du temps à pouvoir comprendre la situation des personnes handicapées via ce prisme de la politique. Parce qu'on n'a pas l'habitude, justement parce qu'on **dépolitise énormément cette question** »¹⁰

Élisa Rojas, avocate et militante pour les droits des personnes handicapées

Pour citer cette production

¹⁰ Elisa Rojas : l'avocate en fauteuil roulant qui ne désarme pas (2023). L'invité de 9h10, France Inter. <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-invite-de-9h10/le-7-9h30-l-interview-de-9h10-du-mardi-25-avril-2023-1107001>, consulté le 20/11/2023

Cools, Manon (2023). « Sensibiliser au handicap plutôt qu’au validisme : un manque de courage ? », Analyse Éducation Permanente, Esenca.

URL : www.Esenca.be

Esenca

Esenca - anciennement ASPH, Association Socialiste de la Personne Handicapée – défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d’aide et d’écoute, apport et partage d’expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l’accessibilité et l’inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s’agit d’un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

Handy droit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handy droit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handy protection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d’un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l’investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca est par ailleurs reconnu point d'appui UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages "Access-i" et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Un travail d'information, de communication et d'interpellations

Au quotidien, Esenca communique via de nombreux canaux pour favoriser la connaissance des droits fondamentaux dont celui de l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion d'informations liées au secteur du handicap : newsletter, guides et brochures, périodique Handylogue, réseaux sociaux, contribution à la presse associative, communiqués de presse, etc. Le magazine Handylogue propose par ailleurs une déclinaison de l'ensemble des articles en Facile à Lire à et Comprendre (FALC).

Notre association exerce activement de très nombreux mandats à différents niveaux de pouvoir sur l'ensemble du territoire afin de pleinement exercer le rôle d'interpellation, de veille et de participation à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible.

Une reconnaissance en Éducation Permanente

Dans le cadre d'une reconnaissance en Éducation Permanente, Esenca réalise chaque année de nombreuses analyses, études et recherches participatives. Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions en lien avec le handicap qui traversent notre société, son fonctionnement et ses évolutions. Des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que de nombreuses actions s'organisent également chaque année.

Un label communal : Handycity®

Handycity® est un label visant à encourager les communes tant à Bruxelles qu'en Région wallonne qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.

Chaque initiative, petite ou grande, peut contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de tout un chacun.

Dans ce processus, **Esenca s'adapte aux réalités des communes** tant qu'elles veillent à incorporer, avec un soin particulier, une dimension handicap dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

Handycity® est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis (ou non) **tous les 6 ans** aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un pré-bilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

Des formations

Les **formations** que nous proposons couvrent de **nombreux domaines** : accessibilité, législation, anti-discrimination, troubles cognitifs, rédaction en Facile À Lire et à Comprendre et sensibilisations aux handicaps.

Ces formations sont en grande partie **dispensées par les collaboratrices Esenca, expertes et passionnées par leurs métiers**. Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un **contenu adapté à vos réalités** et adaptons le contenu des formations à vos demandes et attentes spécifiques.

Nos **formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne**. Nous pouvons également dispenser ces formations **au sein de vos structures** et à la demande.

Esenca sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles

Esenca est une association présente sur l'ensemble du territoire de la FWB. Les entités territoriales sont les suivantes : Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie picarde et Namur.

Contact

Tél : 02 515 02 65 • www.esenca.be • esenca@solidaris.be



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE